

Hans Apel, De Bretton-Woods à la Jamaïque

Légende: Le 9 décembre 1975, Hans Apel, ministre des Finances de la République fédérale d'Allemagne (RFA), exprime dans les colonnes du Sozialdemokratischen Pressedienst son espoir de mettre fin aux discussions sur la réforme du système monétaire européen lors de la réunion du Comité intérimaire du Fonds monétaire international (FMI) prévue à la Jamaïque les 7 et 8 janvier 1976.

Source: APEL, Hans. Reden und Interviews. (Tome) 4. Bonn: Bundesministerium der Finanzen, 1976.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/hans_apel_de_bretton_woods_a_la_jamaïque-fr-c68f3b83-681d-49a8-8e3c-07ff0a003bdf.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

De Bretton Woods à la Jamaïque

Lors du 5^e congrès du Comité intérimaire du Fonds monétaire international qui va se tenir les 7 et 8 janvier 1976 en Jamaïque, on pourra selon toute probabilité mettre un premier point final aux négociations qui se sont poursuivies durant de longues années sur la réforme du système monétaire international. C'est ce que permettent d'espérer non seulement l'accord qui a pu être conclu ces derniers mois dans d'importants domaines comme la question de l'or et l'augmentation des quotas, mais aussi et surtout les résultats de la rencontre entre les chefs de gouvernement des six pays les plus industrialisés du monde occidental, qui s'est tenue à Rambouillet à la mi-novembre et qui a porté sur la question des cours du change. Simultanément, on devrait parvenir en Jamaïque à répondre aussi aux exigences justifiées des pays en voie de développement en ce qui concerne la réforme, sans dépasser le maximum de ce que la politique monétaire peut accorder aux pays en voie de développement.

L'accord attendu en Jamaïque, qui se traduira concrètement par des modifications correspondantes apportées à d'importantes directives de l'accord du FMI, marquera la fin d'une phase de trois ans d'incertitude sur le développement futur du système monétaire international. Cette phase avait débuté en mars 1973 par la levée du devoir d'intervention des banques centrales des pays membres du FMI sur les marchés des devises. Des parties essentielles de l'ancien accord du FMI selon les règles du jeu de Bretton Woods n'étaient déjà plus en état de fonctionner depuis 1971. Ces évolutions, qui ont apporté au monde occidental une multitude de différents systèmes de taux de change, allant du système des parités fixes, en passant par les cours flottants, jusqu'à des systèmes partiels de cours fixes (par exemple sous la forme du dispositif européen des taux de change, le «serpent») étaient la conséquence inévitable des bouleversements monétaires des années précédentes. La sollicitation excessive des réserves de production dans d'importants pays industrialisés, l'inflation internationale qui l'accompagnait ainsi que le manque de discipline monétaire dans la politique économique et monétaire de nombreux pays avaient mené à une situation qui devait forcément faire éclater le système rigide des principes de Bretton Woods. Une plus grande flexibilité du système monétaire laissait donc espérer que les politiques économiques divergentes selon les pays n'auraient désormais plus de répercussions négatives sur le système monétaire.

Cet espoir ne s'est que partiellement réalisé, et cela surtout parce que la phase d'expérimentation du nouveau système plus flexible a déjà été contrariée fin 1973 par l'émergence de la crise des prix du pétrole. Il a cependant été possible d'amortir les bouleversements subis par la balance des paiements de nombreux pays lors de cette crise, et ce de façon plus élastique qu'on n'aurait pu le faire sous l'ancien système. En même temps toutefois, le faible degré de coopération internationale qui accompagnait la phase après Bretton Woods constituait un facteur d'incertitude supplémentaire pour la scène monétaire internationale. Des fluctuations des taux de change, des failles dans la structure des taux d'intérêt et des spéculations sur l'or en furent les conséquences. Tout ceci, mais surtout le fort ralentissement de la conjoncture mondiale suite à la crise des prix du pétrole, ont par conséquent rendu nécessaire une intervention rapide pour stabiliser le système monétaire.

Quels sont les éléments les plus importants de ce nouveau système? En premier lieu, on trouve sans aucun doute la formulation du système futur des taux de change, qui se caractérisera d'une part par une plus grande flexibilité que sous le système de Bretton Woods, mais d'autre part aussi par une coopération internationale plus importante que pendant la phase intermédiaire. Ici, la question du «principe» de taux de change fixes et mieux adaptables ou plus flexibles ne joue qu'un rôle secondaire. Il sera bien plus important d'ancrer dans le système monétaire cette combinaison de stabilité et de flexibilité qui donnera à l'économie une base de calcul fiable sans de nouveau courir le risque de voir apparaître d'abruptes fluctuations des taux de change résultant de changements structurels fondamentaux au niveau international. Un tel système exige certainement une bonne dose de coordination étroite et permanente entre tous les participants. De plus, cette coordination peut difficilement être confiée à une administration internationale «neutre». Ce sont plutôt les responsables politiques eux-mêmes qui doivent agir. Le fait d'être parvenu à cette concordance des vues est le plus important résultat de Rambouillet.

Un second élément important du nouvel ordre monétaire est la suppression de l'étalon devises-or. Comme l'ont montré les fluctuations du prix de l'or par le passé, il est plus qu'anachronique de vouloir encore dans

le monde actuel fonder l'ordre monétaire sur l'or. Ainsi, dans le nouvel accord du FMI, il n'y aura plus de prix officiel de l'or. Et toutes les autres dispositions qui prévoyaient l'utilisation de l'or – comme c'est le cas par exemple pour le dépôt des quotas – seront modifiées en conséquence. On a en outre déjà décidé que le FMI vendrait un tiers de ses avoirs en or qui, selon la valeur officielle, s'élèvent à 6,3 milliards de dollars américains, dont un sixième aux pays membres et un autre sixième en faveur des pays en voie de développement. Finalement, tous les pays devraient désormais avoir la possibilité d'acheter également de l'or sur le marché libre. Les plus grands pays sont toutefois tombés d'accord pour ne pas augmenter de cette façon l'ensemble de leurs avoirs en or. Par ces décisions, on arrivera à enlever définitivement à l'or sa fonction monétaire et à ainsi injecter plus de rationalité dans la politique monétaire internationale.

La décision de vendre un sixième des avoirs en or du FMI en faveur des pays en voie de développement permettra précisément aux pays les plus touchés par la crise pétrolière de profiter de façon décisive de cette nouvelle répartition internationale des liquidités. Le fonds fiduciaire que le FMI doit créer dans ce but mais dont la forme doit encore être définie dans le détail, devrait s'ajouter aux possibilités de financement particulières qui existent déjà au FMI en faveur des pays en voie de développement. Ces possibilités de crédit servent entre autres à la stabilisation des recettes provenant des exportations des pays en voie de développement. Une bonification supplémentaire d'intérêts, faisant partie du mécanisme pétrolier du FMI et à laquelle la République fédérale s'est également associée, facilitera l'accès à cette possibilité de crédit particulière pour les pays en voie de développement les plus touchés par l'augmentation des prix du pétrole.

Enfin, mentionnons comme dernier point, sur lequel on prendra une décision formelle en Jamaïque, le relèvement des quotas du FMI. Cette question, qui concerne pour ainsi dire les «participations au capital» des pays membres du FMI, a durant de longs mois donné lieu à d'âpres négociations entre les groupes des pays industrialisés, des pays en voie de développement et des pays producteurs de pétrole. Selon la décision actuelle, la valeur absolue des quotas passera de 29 à 39 milliards de droits de tirage spéciaux, elle augmentera donc pratiquement d'un tiers. La part de quotas des pays producteurs de pétrole doublera et celle des pays industrialisés diminuera, alors que les pays en voie de développement conserveront la totalité de leur part de quotas. Cette décision tiendra surtout compte du poids accru des pays producteurs de pétrole dans le système monétaire par rapport à avant. La responsabilité accrue des pays producteurs de pétrole dans le système monétaire qui accompagnera ce plus grand poids devrait de son côté profiter au dialogue dans lequel ces pays seront impliqués au sujet de l'évolution future du prix du pétrole. Il reste encore à signaler que le nouvel accord réserve aux pays de la CEE une minorité de blocage en ce qui concerne toutes les décisions importantes du FMI.

Le paquet de réformes de la Jamaïque, s'il est accepté dans la forme présentée, remettra le système monétaire international sur une base stable. Il soutiendra en même temps la reprise amorcée de la conjoncture mondiale du point de vue monétaire sans créer de nouvelles menaces pour la stabilité des prix. Finalement – et c'est particulièrement important pour la République fédérale qui dépend si fortement du commerce extérieur –, cela contribuera à empêcher que d'importants pays partenaires ne recourent à des mesures protectionnistes en matière de politique commerciale afin d'éviter des difficultés de balance des paiements. Cela explique en grande partie l'impulsion que la République fédérale a donnée à la réforme du système monétaire international.

[Service de presse social-démocrate – Économie nationale; 9.12.1975]